

Déclaration liminaire FSU Justice CTM 2 juillet 2021

Depuis plusieurs mois, le climat politique et social de la société française est marqué par la prégnance des idées venues de l'extrême droite, largement relayées par certains médias qui en font une véritable marque de fabrique. Dans le cadre des échéances électorales précédentes ou à venir, le gouvernement a mené une campagne sur des thèmes sécuritaires et conservateurs. Alors que le Président Macron avait envoyé ses ministres et non des moindres, porter sa parole lors des élections régionales, les résultats de celles-ci tombent comme une sanction et montrent le rejet de la politique menée depuis ces quatre dernières années. Par ailleurs, le taux d'abstention historique aux élections régionales et départementales ne peut que nous inquiéter et nécessite une profonde réflexion sur le fonctionnement de nos institutions politiques.

Dans ce quinquennat, la preuve a été faite à plusieurs reprises que peu d'importance était accordée aux débats parlementaires et à la parole des élu-es locaux et locales. Il en va de même pour les corps intermédiaires qui constituent un élément important du fonctionnement de notre démocratie. A l'instar du fonctionnement du gouvernement, le Secrétariat Général du Ministère de la Justice n'arrive plus à cacher le mépris flagrant qu'il a envers les représentant-es des personnels et ne prend même plus le temps de répondre aux demandes légitimes formulées par les organisations syndicales.

Comme d'autres gouvernements avant lui, celui-ci pratique la politique de la réaction à chaud avec à chaque fait divers, des annonces de modifications législatives ou de remise en cause des personnels chargés des missions de service public. Alors que le Ministre de la Justice se targue de vouloir rétablir la confiance en la justice, il instaure un discours de défiance vis-à-vis des personnels chargés de prononcer des décisions de justice et de les mettre en œuvre.

Au sein de l'Administration Pénitentiaire, cette défiance s'est rapidement traduite par des directives précipitées et incompréhensibles, sans protocole, concernant la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans les SPIP, sans attendre les conclusions des inspections diligentées conjointement par le Ministère de la Justice et de l'Intérieur. La pression médiatique et politique semble tout balayer sur son passage, mettant à mal sans fondement le professionnalisme et l'expertise de nos collègues. Cela génère un profond mal-être dont personne ne semble vouloir mesurer l'ampleur au sein de ce Ministère alors qu'il est plus que perceptible et ne restera pas sans effet !

En ce qui concerne l'ordre du jour inchangé de ce Comité Technique Ministériel, la FSU dénonce une nouvelle fois le nombre important de points à étudier, dont un bilan social très conséquent qui mériterait qu'on y consacre du temps. Ce dernier reste toujours et encore le reflet de notre institution et les données qu'il contient doivent pouvoir être analysées. Gageons que le bilan social de 2020 puisse bénéficier d'un temps de travail plus important au regard des conséquences sanitaires, sociales et psychologiques qu'a eu et qu'aura encore la crise du COVID 19 sur les personnels.

Concernant le projet de décret portant modification de celui particulier des psychologues de la PJJ, nous arrivons au bout d'un processus de près de 10 ans qui aboutit à un projet qui porte atteinte à la situation des psychologues titulaires de la PJJ et ne résout pas celle de la précarité des psychologues contractuel-les de l'Administration Pénitentiaire. Ce projet statutaire ne fait que renforcer le constat d'abandon ressenti par les psychologues du Ministère. La journée de mobilisation nationale des psychologues du 10 juin dernier a permis de faire état des nombreux points de désaccord et de revendications de cette profession lors des 40 rassemblements qui se sont tenus dans toute la France et ont regroupé plus de 1000 psychologues à Paris.

Enfin, dernier point à l'ordre du jour, le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2020 : s'il est un exercice formel, celui-ci prend néanmoins de plus en plus d'importance au vu des enjeux de ces évaluations sur la carrière des professionnel-les dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion. Que ce soit pour l'avancement ou la mobilité, la FSU rappelle que seuls des critères clairs et transparents, tels que l'ancienneté ou le barème, permettent aux agent-es de bénéficier d'un déroulement de carrière équitable.

La FSU continuera de porter la défense des intérêts de tous les personnels de ce Ministère et de leur missions au plus grand bénéfice de l'ensemble des usager-es.